

Règlement Challenge Thomas Voeckler 2024

Organisation RVC

Organisation et but :

Ce challenge est organisé par la Roche Vendée Cyclisme sous le parrainage de Thomas Voeckler dans le but de promouvoir le sport cycliste auprès de jeunes.

Catégorie d'épreuves et caractéristiques :

Ces courses sont interrégionales et ouvertes aux coureurs U15 et U17 seuls.

Elles se disputeront en circuit ou en ligne, une épreuve en contre la montre par équipe .

Coureurs concernés par ce challenge :

Ce challenge est réservé aux coureurs U15 ou U17 licenciés FFC.

Dates et lieux des épreuves :

1ère manche : 17 Mars 2024 : La Roche sur Yon – Course en circuit pour les U15 et pour les U17.

2^{ème} manche : 21 Avril 2024 : Mouilleron le Captif – Course en circuit pour les U15 et pour les U17.

3^{ème} manche : 13 Mai 2023 : Thorigny – CLM par équipes. U17 et U15

4^{ème} manche : 18 Juin 2023 – Nesmy - Course en ligne pour les U17 et pour les U15.

5^{ème} manche (Finale) : 15 Août 2023 : La Féneraie – Course en ligne pour les U17 et en circuit pour les U15.

6^{ème} manche (finale) : 01 Septembre 2024 – La Chaize le Vicomte - Course en ligne pour les cadets et en circuit pour les minimes.

Dotation :

Des trophées et cadeaux seront remis aux vainqueurs respectifs.

Classement général :

Un classement général sera établi à l'issue de chaque épreuve en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque course.

Le CLM par équipes donnera à chaque coureurs 10 points de participation sans tenir compte du classement.

* Aucun point ne sera attribué aux coureurs absents à l'une des épreuves du challenge. (même pour une sélection avec son comité départemental ou comité régional, championnats départementaux...).

Le barème des autres épreuves est le suivant :

Tout coureur prenant le départ se verra attribuer 5 points de participation.

Voici le barème des points incluant les 5 points de participation.

1er : 50 pts	7 ^{ème} : 26 pts	13 ^{ème} : 17 pts	19 ^{ème} : 11 pts
2 ^{ème} : 45 pts	8 ^{ème} : 24 pts	14 ^{ème} : 16 pts	20 ^{ème} : 10 pts
3 ^{ème} : 40 pts	9 ^{ème} : 22 pts	15 ^{ème} : 15 pts	21 ^{ème} : 9 pts
4 ^{ème} : 36 pts	10 ^{ème} : 20 pts	16 ^{ème} : 14 pts	22 ^{ème} : 8 pts
5 ^{ème} : 32 pts	11 ^{ème} : 19 pts	17 ^{ème} : 13 pts	23 ^{ème} : 7 pts
6 ^{ème} : 29 pts	12 ^{ème} : 18 pts	18 ^{ème} : 12 pts	24 ^{ème} : 6 pts
25 ^{ème} : 5 pts	26 ^{ème} : 5 pts	etc....	

Pour la finale à La Chaize le Vicomte 10 points seront rajoutés à tous les participants

Classement grimpeurs et points chauds :

Un classement général sera établi à l'issue de chaque épreuve en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque classement suivant le barème suivant :

1er : 3 pts 2^{ème} : 2 pts 3^{ème} : 1 pts

Pour la finale à La Chaize le Vicomte ces points seront doublés

Cas des ex aequo :

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par le dernier classement obtenu.

Distinctions du classement à chaque épreuve.

Afin de distinguer les coureurs pendant les courses, à l'issue de la 2^{ème} épreuve permettant d'établir le 1^{er} classement général, il sera attribué :

- 1 maillot jaune au leader.
- 1 maillot vert au vainqueur des points chauds. **HYPER U**
- 1 maillot blanc à pois rouges pour le meilleur grimpeur. **TARTINE ET GOURMANDISE**
- 1 maillot blanc au 1^{er} coureur minime 1^{ère} année et cadet 1^{ère} année Si celui-ci est porteur d'un autre maillot, il sera alors porté par son dauphin. **SACHOT**
- 1 maillot à la première féminine (minime et cadette) de chaque épreuve

Après chaque manche si un coureur est en tête de 2 classements il ne lui sera remis qu'un seul maillot, l'ordre des classements est celui précédemment établi

Ces maillots devront obligatoirement être portés par les coureurs à l'épreuve suivante. Quelques soient les résultats des épreuves suivantes, le maillot reste propriété du coureur qui l'a gagné. Le coureur gagnant consécutivement le même maillot gardera son maillot et recevra un nouveau maillot.

La présence à la finale du Challenge Voeckler qui a lieu à La Chaize le Vicomte pour concourir au challenge et être récompensé par Thomas Voeckler est obligatoire .

Cas des litiges :

Les épreuves étant courues en application des règlements de la Fédération Française de Cyclisme, tout cas de force majeure ou litige sera tranché, sans appel, par l'organisateur.

Ces derniers se réservent, en outre, le droit d'apporter, en cours de saison, toute modification qu'ils jugeraient nécessaire au bon déroulement de ce Challenge afin de régler les cas exceptionnels non prévus au présent règlement.

Droits à l'image :

le RVC se réserve le droit d'exploiter les photographies et les vidéos prises dans le cadre de la course